



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018



**Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h, à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Alain Otto.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général par intérim et directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont également présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

301/02-10-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
3. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA-40026 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (673, rue L'Annonciation Nord)
2. Dérogation mineure numéro 2018-40025 (10489, chemin du Lac-Kiamika)
3. Dérogation mineure numéro 2018-40027 (1500, rue L'Annonciation Nord)

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge
2. Présentation du projet de Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appropriation du surplus non affecté – Mandat professionnel à un deuxième architecte pour un projet d'installation d'un monte-personne à l'hôtel de ville
2. Visites préventives pour le système frigorifique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020 – Octroi de contrat
3. Programme de traitement d'eau de la tour de refroidissement du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour l'année 2019 – Octroi de contrat
4. Contrats d'achat et de plantation d'arbres et d'arbustes à la plage Michel-Jr-Lévesque
5. Appropriation du surplus accumulé – Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils – Support administratif et technique dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »
6. Appropriation du surplus accumulé – Mandat professionnel à une firme spécialisée dans le traitement de l'eau pour l'intégration d'un séquestrant/dispersant au traitement d'eau potable actuel
7. Mandat professionnel à un notaire pour la vérification des titres de propriété des immeubles composant le Camping Sainte-Véronique
8. Appropriation du surplus affecté – Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres pour l'analyse des propriétés de la Ville en suivi de la rénovation cadastrale d'une partie des secteurs Sainte-Véronique et Marchand
9. Location de deux (2) photocopieurs – Octroi de contrat
10. Mandat professionnel à une firme d'architectes – Préparation et la réalisation d'un relevé, des plans et devis sur plans et surveillance de chantier – Travaux de rénovation des trois (3) salles de bain au rez-de-chaussée du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
11. Mandat professionnel de cinquante (50) heures au Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle – Préparation des plans, devis, documents d'appel d'offres, analyse des soumissions et surveillance de chantier – Projet de reconstruction des terrains de tennis au parc Liguori-Gervais
12. Appropriation du surplus accumulé – Mandat professionnel à une architecte paysagiste – Modification de plans, révision de l'estimation budgétaire, préparation des plans, devis, documents d'appel d'offres et surveillance de chantier – Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare, Phase II
13. Octroi d'un contrat pour la visite effectuée avant la réparation du compresseur numéro 2 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2018
2. Embauche d'un directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie
3. Embauche et réaffectation de personnel
4. Réaffectation au poste à temps complet d'un agent aux permis et certificats
5. Rectifications à la convention collective de travail 2017-2023
6. Déneigement du secteur du lac McCaskill à L'Ascension pour la saison 2018-2019
7. Archives de la Ville – Destruction annuelle des dossiers conformément au calendrier de conservation
8. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 015/16-01-18 – Nomination d'un comité ad hoc pour la révision de la réglementation d'urbanisme
9. Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
10. Approbation des prévisions budgétaires 2019 pour la collecte personnalisée sur le territoire de la Ville
11. Entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Ville de Rivière-Rouge – Projet de cueillette personnalisée dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge à chaque semaine et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition
12. Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Matériel informatique désuet
13. Fermeture et ouverture des bureaux municipaux, des bibliothèques et du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) durant la période des Fêtes
14. Réparation et achat d'un moteur de convoyeur reconditionné pour la surfaceuse du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
15. Autorisation à participer à la formation « Relations avec les médias » offerte par la MRC d'Antoine-Labelle les 3, 4 et 5 décembre 2018
16. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 84 (2^e partie) – Modification à la résolution numéro 260/07-08-18 (*décrétant l'exécution de travaux de reconstruction de l'aqueduc et de l'égout domestique sur la rue Principale (route 117) dans le centre-ville du secteur L'Annonciation et décrétant un emprunt de 1 908 000 \$*)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Remboursement de la formation d'un pompier

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS ET CULTURE

1. Acceptation du mandat de coordination du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
2. Acceptation du mandat de coordination du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et présentation d'une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Rouge
3. Demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 du ministère de la Famille pour la mise à jour de notre Politique familiale municipale et l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles

J DIVERS

1. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) – Réparation et réouverture du pont situé sur le chemin du Moulin-Girard et appui à la Municipalité de Nominingue
2. Brancher Antoine-Labelle – Résolution de principe pour l'installation de cabinet de télécommunication extérieur
3. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » – Remplacement de la résolution numéro 057/06-02-18
4. Déclaration commune – Forum des communautés forestières

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

302/02-10-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- Fuite d'ammoniaque au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) le 6 septembre 2018 dû au manquement à certaines mesures de sécurité; heureusement, il n'y a eu aucun incident majeur pour les employés oeuvrant à cet endroit et tout est rentré dans l'ordre. Les mesures de sécurité nécessaires ont été mises en place avec les autorités concernées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

- Succès de l'exposition NAPA de cinquante-sept (57) voitures (voitures anciennes, de collection et exotiques) tenue le samedi 8 septembre dans le stationnement du CSCVR, tel évènement ayant attiré près de six cents (600) personnes et étant au profit des maisons des jeunes de Rivière-Rouge;
- Démolition, la semaine dernière, de deux (2) immeubles situés du 575 au 579, rue L'Annonciation Nord, en face de la propriété de la Caisse Desjardins de la Rouge, cette démolition avait été demandée depuis plusieurs années par le Service d'urbanisme et d'environnement de la Ville;
- Dossier du contrôle des insectes piqueurs : rencontre d'information à venir le samedi 13 octobre 2018 à 10 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR); à noter que c'est la Municipalité de Nominique qui a le mandat pour procéder aux différentes étapes d'un appel d'offres public relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Municipalité de L'Ascension, la Municipalité de Labelle, la Municipalité de Nominique et la Ville de Rivière-Rouge; le dossier suit son cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *M. Michel Robidoux, directeur général par intérim et directeur du Service des travaux publics, quitte la séance, il est 19 h 20.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

303/02-10-18

PIIA-40026 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située du 673 au 677, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 281 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-23-8229;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'ajout d'une porte et d'un escalier de secours au mur extérieur côté latéral droit du bâtiment situé au 673, rue L'Annonciation Nord;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cette structure n'affectera pas l'homogénéité du bâtiment étant donné son ampleur;

CONSIDÉRANT que la végétation n'est pas affectée par l'ajout de l'escalier extérieur puisque l'espace adjacent à l'emplacement est en partie en sable;

CONSIDÉRANT que les marges sont respectées;

CONSIDÉRANT que les garde-corps de l'escalier en acier ne sont pas conformes;

CONSIDÉRANT que le balcon doit reposer sur des semelles à l'abri du gel;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans les zones COM-11 et RES-14 qui sont assujetties par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 5 : Préserver le caractère patrimonial et multifonctionnel du milieu vis-à-vis de toute modification d'une construction, d'intérêt patrimonial ou non, en fonction des différents critères édictés au règlement;
- l'objectif 7 : Préserver et renforcer l'unité visuelle du secteur en respectant les différents critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-42/18.09.19 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 19 septembre 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande, avec des recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre l'ajout d'une porte et d'un escalier de secours au mur extérieur côté latéral droit du bâtiment et avec les recommandations suivantes :

- pour la porte, utiliser une couleur similaire aux portes déjà existantes;
- pour l'escalier et le balcon, teindre ou peindre d'une couleur s'agençant bien avec les couleurs existantes, soit vert olive, rouge vin ou blanc;
- de masquer les réservoirs de mazout et de propane sous le balcon avec un écran visuel (clôture ou végétal);
- d'ajouter des arbres ou arbustes au côté latéral droit du bâtiment pour améliorer l'esthétique puisque le bâtiment est situé au centre du village et plusieurs événements ont lieu dans le parc de la Gare situé en face;
- de corriger les éléments non conformes mentionnés spécifiquement dans les considérants précédents;

le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

304/02-10-18

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-40025

CONSIDÉRANT que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 6022984, du cadastre du Québec, situé au 10489, chemin du Lac-Kiamika qui est identifié par le matricule numéro 1560-78-4020;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage à 3 mètres de la limite de la propriété en marge avant, alors que la réglementation actuellement en vigueur exige une marge de 6 mètres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que sur le plan de propriété, numéro 8618, émis le 26 février 2018 et préparé par Mme Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, on peut voir que les bâtiments accessoires sont situés dans la rive et que la propriété principale se trouve à moins de 15 mètres exigés par la réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aucun bâtiment ne peut être implanté à moins de 5 mètres de la rive d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide en lien hydrologique;

CONSIDÉRANT que la réglementation de l'ancienne Municipalité du Canton de Turgeon en 1980 prévoyait un permis pour toute nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que cette propriété est à l'origine, une terre louée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT que la résidence et deux (2) des remises sont mentionnées au document de la MRC et qu'aucun permis ne figure au dossier de la Ville et que celles-ci ont été agrandies au fil des années;

CONSIDÉRANT la situation très particulière de cet immeuble et du fait que les possibilités d'implantation sont très limitées;

CONSIDÉRANT que le terrain est borné d'un côté par le ruisseau et d'autre part par le chemin du Lac-Kiamika, ce qui rend la construction du garage impossible, dans le respect de la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT que la résidence principale ne se trouve pas dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone RU-29;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-41/18.09.19 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 19 septembre 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure avec des conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre la construction d'un garage à 3 mètres de la limite de la propriété en marge avant, alors que la réglementation actuellement en vigueur exige une marge de 6 mètres et de régulariser l'implantation de la résidence principale, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et avec les conditions suivantes :

- de démolir la remise numéro 1, sans droit acquis (indiqué au plan annexé);
- de démolir ou déplacer les remises numéro 2 et 3 (indiqué au plan annexé) hors de la rive, dans un délai de douze (12) mois.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

305/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-40027

CONSIDÉRANT que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne le lot 55-19, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, situé au 1500, rue L'Annonciation Nord qui est identifié par le matricule numéro 9843-52-7000;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre plus d'une utilisation principale dans un même bâtiment avec l'ajout de commerces indépendants à même une résidence de personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la clientèle de la résidence de personnes âgées ne peut suffire à la survie d'un commerce à cet endroit;

CONSIDÉRANT que ces commerces seraient ouverts au grand public et non seulement aux résidents de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ces commerces sont des usages logiquement accessoires à ce type de résidence;

CONSIDÉRANT que les services de coiffure, de massothérapie, d'esthétique et de physiothérapie seront et sont en partie déjà en place dans la résidence, bien que ce ne soit pas autorisé actuellement et qu'aucun permis n'ait été émis;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment principal ne peut avoir qu'une utilisation principale avec un ou plusieurs établissements de même nature, sauf pour les usages commerciaux et industriels où il est permis d'avoir au plus quatre (4) locaux avec usages principaux qui peuvent différer;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone COM-18;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-43/18.09.19 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 19 septembre 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre plus d'une utilisation principale dans un même bâtiment avec l'ajout de commerces indépendants à même une résidence de personnes âgées et logiquement accessoires à celle-ci, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

NOTE : *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 19 h 30.*

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

306/02-10-18

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La conseillère Andrée Rancourt présente le projet de Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge :

- que le conseil a adopté, le 26 novembre 2012, le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge;
- que ce règlement a été modifié le 6 septembre 2016 par le Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge;
- qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement numéro 210 afin de se conformer à ces nouvelles dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- l'article 6.8 « **L'obligation de loyauté** » du règlement numéro 210 est remplacé par le suivant :

« L'employé doit être loyal et fidèle à ses engagements envers l'employeur.

Sans limiter la portée de ce qui précède, il est interdit aux employés suivants de la Ville, dans les douze (12) mois qui suivent la fin du contrat d'emploi, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la Ville :

- 1° le directeur général et son adjoint;
- 2° le trésorier et son adjoint;
- 3° le greffier et son adjoint. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 328 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

La greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, informe le public :

- qu'un avis public sera publié sur le site Web de la Ville relativement au projet de Règlement numéro 328 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge;
- qu'à la séance ordinaire du 6 novembre 2018, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 328, avec ou sans modification.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

307/02-10-18

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – MANDAT PROFESSIONNEL À UN DEUXIÈME ARCHITECTE POUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat professionnel octroyé à la compagnie « PLA Architectes inc. » pour un concept préliminaire et l'évaluation budgétaire des coûts pour l'installation d'un monte-personne à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, tel mandat au montant total de 659,50 \$ plus les taxes applicables (montant net de 692,39 \$), et ce, conformément à la facture datée du 19 juillet 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

308/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

VISITES PRÉVENTIVES POUR LE SYSTÈME FRIGORIFIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DU 1^{ER} OCTOBRE 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2020 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) à la compagnie « Ingénierie Carmichael ltée » pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2020, au montant total de 11 350,96 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur proposition datée du 31 août 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le budget annuel de la Ville.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

309/02-10-18

PROGRAMME DE TRAITEMENT D'EAU DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) POUR L'ANNÉE 2019 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour le programme de traitement d'eau de la tour de refroidissement du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour l'année 2019 à la compagnie « Klenzoid Canada inc. » au montant de 1 359,76 \$ plus les taxes applicables (montant de 1 563,39 \$ incluant les taxes), comprenant, notamment, les produits chimiques pour lesquels le prix pourrait varier selon le marché, le tout conformément à leur proposition datée du 23 août 2018.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

310/02-10-18

CONTRATS D'ACHAT ET DE PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES À LA PLAGE MICHEL-JR-LÉVESQUE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner les contrats suivants, se rapportant à la plage Michel-Jr-Lévesque dans le secteur Sainte-Véronique, lesquels ont été octroyés dans le but de contrer la présence des bernaches :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

- le contrat octroyé à la compagnie « Matériaux Paysagers Savaria ltée », pour l'achat de « super mélange » relié à la plantation d'arbres et arbustes, au montant total de 511 \$ plus les taxes applicables (montant de 587,52 \$ incluant les taxes), conformément à la facture datée du 27 août 2018; que ladite dépense soit prise à même le budget 2018 de la Ville;
- le contrat octroyé à la compagnie « Pépinière Cramer inc. » pour l'achat et la plantation d'arbres et d'arbustes, au montant total de 1 204,50 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 264,57 \$), et ce, conformément à la facture datée du 17 septembre 2018; que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, ou le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

311/02-10-18

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS – SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) »

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-conseils inc. » au montant net de 10 000 \$ incluant les autres dépenses, si requis, pour du support administratif et technique dans la préparation de demandes de subvention en prévision du nouveau « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) » ou l'équivalent qui devrait être en vigueur prochainement, tel mandat devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 27 septembre 2018 et se résumant ainsi par projet :

- avenant au plan d'intervention pour les conduites de la rue Labelle et des montées Alphonse, Eugène et Charles : mandat total de 3 495 \$ plus les taxes applicables;
- prolongement du réseau d'égout sur le chemin de la Rivière Sud : mandat total de 1 950 \$ plus les taxes applicables;
- bouclage de la rue Landry avec intégration de la rue Perrier et de l'impasse Richard : mandat total de 2 875 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général de la Ville, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, par le directeur général.

ADOPTÉE

312/02-10-18

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME SPÉCIALISÉE DANS LE TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'INTÉGRATION D'UN SÉQUESTRANT/DISPERSANT AU TRAITEMENT D'EAU POTABLE ACTUEL

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « Environor inc. », pour l'intégration d'un séquestrant/dispersant au traitement d'eau potable actuel, tel mandat pour un montant total de 13 153 \$ plus les taxes applicables (montant net de 13 809,01 \$), le tout faisant suite à leur offre de services datée du 24 septembre 2018.

Que ledit mandat et le coût s'y rapportant soient pour un essai de six (6) mois à partir de la date qui sera confirmée à ladite firme par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

313/02-10-18

MANDAT PROFESSIONNEL À UN NOTAIRE POUR LA VÉRIFICATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ DES IMMEUBLES COMPOSANT LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M^e Gislain Poudrier, notaire, de l'Étude Gislain Poudrier notaire inc., pour effectuer la vérification des titres de propriété des immeubles composant le Camping Sainte-Véronique, le tout pour un montant total de 300 \$ plus les taxes applicables et les déboursés (frais de recherches au registre foncier), le tout faisant suite à leur offre de services datée du 18 septembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2018 de la Ville.

Que la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

314/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

APPROPRIATION DU SURPLUS AFFECTÉ – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR L'ANALYSE DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE EN SUIVI DE LA RÉNOVATION CADASTRALE D'UNE PARTIE DES SECTEURS SAINTE-VÉRONIQUE ET MARCHAND

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la firme d'arpenteurs-géomètres « Groupe Barbe et Robidoux SAT inc. » pour l'analyse des propriétés de la Ville, soit pour la formulation de commentaires sur représentation et regroupement des lots, le tout dans le cadre de la rénovation cadastrale d'une partie des secteurs Sainte-Véronique et Marchand (côté est), tel mandat pour un montant total ne devant pas excéder 8 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 8 399 \$ plus le montant net pour les déboursés), soit 7 000 \$ pour les honoraires professionnels et 1 000 \$ relié aux déboursés (frais de recherches au registre foncier), le tout conformément à leur proposition verbale du 21 septembre 2018.

Que le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, ou le directeur général par intérim, M. Michel Robidoux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

315/02-10-18

LOCATION DE DEUX (2) PHOTOCOPIEURS – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contrat pour la location de deux (2) photocopieurs neufs Altalink, modèle C8030 (color MFP W/4TRAAAY) et modèle C8055 (color MFP with TT), devant intervenir entre la compagnie « Xerox » et la Ville de Rivière-Rouge pour une période de soixante (60) mois, au coût mensuel de 360,59 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 21 635,60 plus les taxes applicables (montant net de 22 714,68 \$) pour les deux (2) photocopieurs, lequel contrat de location inclut le coût du contrat d'entretien pour les deux (2) photocopieurs, et ce, pour toute la durée de la location.

Que ledit contrat fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit.

Que lesdites dépenses soient prises à même le budget annuel de la Ville.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, ou le directeur général par intérim, M. Michel Robidoux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

316/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARCHITECTES – PRÉPARATION ET RÉALISATION D'UN RELEVÉ, DES PLANS ET DEVIS SUR PLANS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TROIS (3) SALLES DE BAIN AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme « Grume bureau d'architecture/GBA inc. » pour la préparation et la réalisation d'un relevé, des plans et devis sur plans et la surveillance de chantier pour les travaux de rénovation des trois (3) salles de bain au rez-de-chaussée du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tel mandat pour un montant total d'honoraires professionnels de 3 550 \$ plus les taxes applicables (montant net de 3 727,06 \$), le tout conformément à leur proposition du 14 septembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

317/02-10-18

MANDAT PROFESSIONNEL DE CINQUANTE (50) HEURES AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS, DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, ANALYSE DES SOUMISSIONS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – PROJET DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC LIGUORI-GERVAIS

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 217/12-06-18 adoptée lors de la séance d'ajournement du 12 juin 2018, le conseil a déclaré une banque de cent vingt (120) heures d'utilisation du Service d'ingénierie civil régional de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2018 pour la Ville;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel de cinquante (50) heures au Service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions et la surveillance de chantier pour le projet de reconstruction des terrains de tennis au parc Liguori-Gervais, dans le secteur L'Annonciation.

Que la dépense reliée au présent mandat soit prise dans la banque de cent vingt (120) heures déjà réservées par la Ville à la MRC et que ladite dépense soit facturée à l'Agglomération de Rivière-Rouge par la Ville en 2018 et 2019.

Que la présente résolution soit également adoptée par le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge à la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

318/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – MANDAT PROFESSIONNEL À UNE ARCHITECTE PAYSAGISTE – MODIFICATION DE PLANS, RÉVISION DE L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE, PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DE CHANTIER – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE, PHASE II

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. », pour la modification de plans, la révision budgétaire, la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres et la surveillance de chantier pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare, phase II, dans le secteur L'Annonciation, tel mandat au montant total de 14 470 \$ plus les taxes applicables (montant de 15 191,69 \$ incluant les taxes) et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 19 septembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou selon le cas, par le directeur général.

ADOPTÉE

319/02-10-18

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VISITE EFFECTUÉE AVANT LA RÉPARATION DU COMPRESSEUR NUMÉRO 2 AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'octroi d'un contrat pour la visite effectuée avant la réparation du compresseur numéro 2 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), auprès de la compagnie « Ingénierie Carmichael Itée » pour un montant total de 1 033 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 084,52 \$), et ce, conformément à la facture datée du 19 juillet 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

320/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2018 se détaille comme suit :

Salaires :	169 769,02 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	96 549,47 \$
Comptes courants :	<u>731 929,52 \$</u>
Total :	998 248,01 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

321/02-10-18

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 062/04-09-18-A adoptée lors de la séance extraordinaire du 4 septembre 2018, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a affecté un montant de 6 700 \$ en vue d'un mandat de soutien au Service de sécurité incendie, notamment dans le cadre de la réalisation du mandat de la création d'une Régie intermunicipale de sécurité incendie, ledit montant devant être pris à même le surplus non affecté de l'Agglomération;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. David Lavigne à titre de directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge pour la période du 11 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

D'autoriser le maire à signer le contrat d'emploi de M. Lavigne pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution soit également adoptée par le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge à la séance ordinaire du 6 novembre 2018, en suivi à la résolution numéro 062/04-09-18-A de l'Agglomération.

ADOPTÉE

322/02-10-18

EMBAUCHE ET RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Yves Boudrias au poste à temps complet de chauffeur-opérateur-journalier, classe 7 échelon 1, à compter du 24 septembre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

2018, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

D'entériner la réaffectation de Mme Raphaëlle Daigle au poste d'étudiant sauveteur adjoint, classe 1 échelon 3, à compter du 13 août 2018 pour une période de plus ou moins trois (3) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

323/02-10-18

RÉAFFECTATION AU POSTE À TEMPS COMPLET D'UN AGENT AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de Mme Geneviève Boussaroque au poste à temps complet d'agent aux permis et certificats, classe 9 échelon 1, à compter du 24 septembre 2018, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

324/02-10-18

RECTIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2017-2023

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner les rectifications à apporter à l'annexe « G » et l'annexe « E » de la convention collective de travail 2017-2023 du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telles rectifications dûment signées par le maire et le directeur général, MM. Denis Charette et Hervé Rivet ainsi que les représentants autorisés de la partie syndicale, MM. Sébastien Gagné, Patrice Boivin et Mme Lucie Varao.

ADOPTÉE

325/02-10-18

DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC MCCASKILL À L'ASCENSION POUR LA SAISON 2018-2019

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac M^cCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour la saison 2018-2019 au taux de 3 486,03 \$ du kilomètre.

ADOPTÉE

326/02-10-18

ARCHIVES DE LA VILLE – DESTRUCTION ANNUELLE DES DOSSIERS CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018, telle que préparée par le Service du greffe en date du 5 septembre 2018, et ce, conformément aux délais prescrits par le calendrier de conservation des archives de la Ville, telle liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Que le conseil approuve la liste des documents à détruire au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2018 telle que préparée par le Service du greffe en date du 5 septembre 2018 et conformément aux délais de conservation prescrits par le calendrier de conservation des documents de la Ville.

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur et que le greffier et directeur général adjoint soit autorisé à retirer tout dossier de ladite liste qu'il jugera pertinent de garder lors de ladite destruction.

Que la dépense reliée à la destruction des dossiers soit prise à même le budget 2018 de la Ville.

ADOPTÉE

327/02-10-18

COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 015/16-01-18 – NOMINATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination d'un comité ad hoc pour la révision de la réglementation d'urbanisme de la Ville et pour faire les recommandations requises au conseil municipal, telle nomination étant rétroactive au 11 septembre 2018, tel comité étant composé des conseillers Robert Lambert et Alain Otto, de la conseillère Andrée Rancourt et de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 015/16-01-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018.

ADOPTÉE

328/02-10-18

ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 au montant total, en recettes et en dépenses, de 5 146 635,75 \$.

ADOPTÉE

329/02-10-18

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR LA COLLECTE PERSONNALISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver les prévisions budgétaires 2019, transmises par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), pour la collecte personnalisée sur le territoire de la Ville au montant total de 41 615,51 \$ et d'autoriser la continuité de ladite collecte personnalisée pour l'année 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

330/02-10-18

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – PROJET DE CUEILLETTE PERSONNALISÉE DANS DES COMMERCES SPÉCIFIQUES DE RIVIÈRE-ROUGE À CHAQUE SEMAINE ET DE TRANSPORT À LA RIDR POUR LEUR CONDITIONNEMENT ET DISPOSITION

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature de l'entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et la Ville de Rivière-Rouge pour le projet de cueillette personnalisée dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge, à chaque semaine et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition, par le maire, M. Denis Charette, et le directeur général par intérim, M. Michel Robidoux, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la signature de tout autre document relatif à ladite entente.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

ADOPTÉE

331/02-10-18

DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉSUET

CONSIDÉRANT la liste de matériel informatique désuet préparée par le technicien en informatique dont les services sont retenus par la Ville, soit M. Francis Julien de la compagnie « Services Informatiques des Laurentides inc. »;

CONSIDÉRANT que ce matériel est désuet et de valeur marchande nulle;

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le technicien en informatique dont les services sont retenus par la Ville à disposer à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) le matériel informatique désuet tel que décrit à la liste préparée en date du 19 septembre 2018, et ce, une fois que la mémoire des ordinateurs listés aura été détruite.

ADOPTÉE

332/02-10-18

FERMETURE ET OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX, DES BIBLIOTHÈQUES ET DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement soient fermés du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement.

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand soit fermée les 23, 24, 25, 26, 30 et 31 décembre 2018 et les 1^{er} et 2 janvier 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Que la bibliothèque municipale L'Annonciation/Marchand soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- le jeudi 27 décembre 2018 et le jeudi 3 janvier 2019, de 13 h à 20 h;
- le vendredi 28 décembre 2018, de 13 h à 20 h;
- le samedi 29 décembre 2018, de 9 h à 12 h.

Que la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique soit fermée durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- le mardi 25 décembre 2018 et le mardi 1^{er} janvier 2019.

Que la bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique soit ouverte durant la période des Fêtes selon l'horaire suivant :

- le vendredi 28 décembre 2018, de 13 h à 19 h.

Que le centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) soit fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre 2018 et les 1^{er} et 2 janvier 2019.

ADOPTÉE

333/02-10-18

RÉPARATION ET ACHAT D'UN MOTEUR DE CONVOYEUR RECONDITIONNÉ POUR LA SURFACEUSE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réparation et l'achat d'un moteur de convoyeur reconditionné pour la surfaceuse du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) auprès de la compagnie « Zéro Celsius, division de Agora Sport », pour un montant total de 2 431,62 \$ plus les taxes applicables (montant net de 2 552,90 \$), et ce, conformément à la facture datée du 20 septembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE

334/02-10-18

AUTORISATION À PARTICIPER À LA FORMATION « RELATIONS AVEC LES MÉDIAS » OFFERTE PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE LES 3, 4 ET 5 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription des personnes suivantes à la formation « Relations avec les médias » offerte par la MRC d'Antoine-Labelle les 3 ou 4 décembre 2018 pour les élus et le 5 décembre 2018 pour les directeurs et les employés de la Ville et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant :

- M. Denis Charette, maire, le 4 décembre,
- le directeur général, si entré en poste pour le 5 décembre,
- M. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint, le 5 décembre,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

- M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, le 5 décembre,
- Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, le 5 décembre,
- M. Martin Cossette, directeur du Service de sécurité incendie, le 5 décembre,
- Mme Valérie Pichot, directrice du développement économique et récréotouristique, le 5 décembre,
- Mme Diane Bélanger, adjointe exécutive et conseillère en ressources humaines et communications, le 5 décembre.

Que les frais encourus lors de cette formation leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la Politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

335/02-10-18

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 84 (2^e PARTIE) – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 260/07-08-18

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 260/07-08-18, adoptée à la séance ordinaire du 7 août 2018, le conseil a adopté les modalités du refinancement du règlement d'emprunt numéro 84 (2^e partie) pour la partie non-subsventionnée au montant de 23 026 \$, auprès de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour changer la date des billets relativement audit règlement, le tout faisant suite à la demande de la Caisse Desjardins;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 260/07-08-18, adoptée à la séance ordinaire du 7 août 2018, de manière à remplacer le paragraphe suivant :

« Que les billets soient datés du 9 août 2018. »

par le paragraphe suivant :

« Que les billets soient datés du 9 octobre 2018. ».

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

336/02-10-18

REMBOURSEMENT DE LA FORMATION D'UN POMPIER

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Simon Legault, pompier, à participer à une formation sur le « Programme intervention en sécurité incendie 5322 » qui s'échelonnara sur une période approximative de dix-huit (18) mois et dont le coût total est de 854,63 \$ incluant les trousseaux d'apprentissage numériques (CD) et imprimées, les photos et la graduation.

D'autoriser la Ville à rembourser à M. Legault le coût de cette formation au montant total de 854.63 \$ en trois (3) versements, soit aux six (6) mois en autant que les conditions suivantes soient respectées :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

- que les versements soient effectués à la suite de la présentation d'une demande de remboursement de M. Legault;
- que les versements soient effectués à la suite de la présentation d'une preuve de la réussite des modules faits, des factures et des preuves de paiement de la formation par M. Legault, le tout pour ladite période de référence.

Que la présente dépense soit prise à même le budget 2019 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

337/02-10-18

ACCEPTATION DU MANDAT DE COORDINATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE AYANT POUR OBJET LA MISE EN COMMUN D'UN ÉQUIPEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES ET PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nomingue, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour l'obtention d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'événements et activités de tout genre;

CONSIDÉRANT les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;

CONSIDÉRANT la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une scène mobile contribuera au développement économique et récréotouristique de la région et augmentera le standard de qualité de nos événements et activités;

CONSIDÉRANT que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, une entente intermunicipale sera mise en place avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Ville de Rivière-Rouge est requise pour que ce projet puisse être présenté au gestionnaire du programme, le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte le mandat d'être responsable du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge à déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une demande dans le cadre de l'Aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou le directeur général par intérim, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette présente demande ainsi qu'à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

338/02-10-18

ACCEPTATION DU MANDAT DE COORDINATION DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE AYANT POUR OBJET LA MISE EN COMMUN D'UN ÉQUIPEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES ET PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT l'appel de projets au Fonds d'aide au développement du milieu par la Caisse Desjardins de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de Nominingue, de La Macaza, de L'Ascension et de Lac-Saguay désirent s'unir pour l'obtention d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT l'inexistence d'un tel équipement dans la région et les frais reliés à sa location lors d'évènements et activités de tout genre;

CONSIDÉRANT les coûts de fabrication, de montage, de maintenance, de démontage et d'entretien d'une scène;

CONSIDÉRANT la mobilité, la facilité d'utilisation et le temps de montage de cet équipement permettant une économie de temps en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une scène mobile contribuera au développement économique et récréotouristique de la région et augmentera le standard de qualité de nos évènements et activités;

CONSIDÉRANT que cet équipement requiert un entretien minimal et que sa durée de vie est estimée à 25 ans;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, une entente intermunicipale sera mise en place avec les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution de la Ville de Rivière-Rouge est requise pour que ce projet puisse être présenté à la Caisse Desjardins de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte le mandat d'être responsable du projet d'acquisition d'une scène mobile ayant pour objet la mise en commun d'un équipement sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes et autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Rivière-Rouge à déposer auprès de la Caisse Desjardins de la Rouge une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, ou le directeur général par intérim, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette présente demande ainsi qu'à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

339/02-10-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2018-2019 DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES FAMILLES

ATTENDU que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Patrick Cyr, directeur du Service des loisirs et de la culture, ou le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

De confirmer que Mme la conseillère Carole Panneton est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

DIVERS

340/02-10-18

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) – RÉPARATION ET RÉOUVERTURE DU PONT SITUÉ SUR LE CHEMIN DU MOULIN-GIRARD

CONSIDÉRANT la fermeture de cet axe routier important pour l'économie de la région;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition signée par plus de 1800 citoyens en faveur de la réouverture du pont situé sur le chemin du Moulin-Girard;

CONSIDÉRANT les problèmes majeurs de sécurité engendrés par la fermeture du pont;

CONSIDÉRANT l'endommagement prématuré d'une voie de contournement, soit le chemin des Aubépines;

CONSIDÉRANT que cette voie de contournement vers la route 117 constitue un danger constant pour les riverains;

CONSIDÉRANT que l'intersection (chemin des Aubépines et la route 117) n'est pas conçue et construite pour un engagement sécuritaire dans les deux directions nord et sud de la route 117;

CONSIDÉRANT que cette intersection n'a pas de voie d'évitement et de voie de débarquement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) de nous informer de l'échéancier officiel des travaux prévus à cette intersection et de rouvrir le pont du chemin du Moulin-Girard dans un délai raisonnable et rapproché.

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la Municipalité de Nominingue dans sa démarche auprès du (MTMDÉT) relative au présent dossier, le tout tel que formulé à leur résolution 2018.08.195 adoptée à la séance du 13 août 2018.

Que la présente résolution soit transmise :

- au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT),
- au MTMDÉT, direction générale des Laurentides-Lanaudière,
- au MTMDÉT, Centre de services de Mont-Laurier,
- au sous-ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques,
- à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte,
- à la Municipalité de Nominingue,
- à l'Association de développement de Nominingue,
- à la MRC d'Antoine-Labelle,
- à Mme Suzanne Robert, instigatrice de la pétition.

ADOPTÉE

341/02-10-18

BRANCHER ANTOINE-LABELLE – RÉSOLUTION DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION DE CABINET DE TÉLÉCOMMUNICATION EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement Internet haute vitesse est l'un des projets d'importance pour la MRC d'Antoine-Labelle et que l'ensemble des municipalités du territoire sont des partenaires centraux du projet;

CONSIDÉRANT que des centres de données devront être installés dans plusieurs endroits sur le territoire afin de permettre le déploiement du réseau de fibres optiques de dernier kilomètre voué à desservir la population et les entreprises des 17 municipalités du territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que les équipements du réseau de fibre optique reliant présentement les institutions municipales et scolaires se trouvent dans les bâtiments municipaux et que l'installation des nouveaux équipements dans ces mêmes endroits a été priorisée, lorsque possible;

CONSIDÉRANT que les visites des locaux où se trouvent les équipements de fibres optiques du réseau municipal et scolaire ont été effectuées le 21 et 22 août 2018 et ont démontré l'impossibilité, pour plusieurs raisons techniques, d'implanter de nouveaux équipements dans les endroits initialement identifiés;

CONSIDÉRANT que pour la Ville de Rivière-Rouge, la MRC d'Antoine-Labelle propose d'installer un cabinet de télécommunication extérieur aux deux (2) endroits suivants :

- à l'extérieur de l'hôtel de ville, situé au 25, rue L'Annonciation Sud,
- à l'extérieur du bureau municipal du secteur Sainte-Véronique, situé au 2169 boulevard Fernand-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que le cabinet extérieur sera déposé sur une dalle de béton d'une dimension maximale estimée de 10 x 12 pieds;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public sera lancé au début octobre 2018 pour lequel la localisation des cabinets extérieurs doit être connue et aux termes duquel la dimension exacte et le modèle des cabinets extérieurs seront déterminés;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de ces cabinets extérieurs débuteront au début de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle désire obtenir de la Ville de Rivière-Rouge une résolution de principe pour la localisation proposée du cabinet extérieur et qu'une entente formelle sera développée lorsque la localisation exacte sera connue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte la proposition de localisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'implantation d'un cabinet de télécommunication extérieur nécessaire au déploiement du réseau de fibres optiques, qui sera construit entre 2019 et 2021, et dans l'attente de la signature d'une entente formelle identifiant précisément la localisation et les implications reliées à ce dit cabinet.

Il est également résolu d'autoriser M. Denis Charette, maire, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur général par intérim, à signer tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

342/02-10-18

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DU PROJET « LES APPARTEMENTS DU QUARTIER RIVIÈRE-ROUGE » – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 057/06-02-18

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire adhérer au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » dont le nom a été changé pour « La Villa Cartier »;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme Rénovation Québec (PRQ).

Que la Ville désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 708 293,25 \$, lequel montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

Que la Ville accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le PRQ, soit un règlement qui remplacera le Règlement numéro 319 de la Ville, adopté le 1^{er} mai 2018, pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification du projet AccèsLogis Québec pour « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge ».

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 057/06-02-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 février 2018.

ADOPTÉE

343/02-10-18

DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

De transmettre cette résolution au Premier ministre du Québec et une copie :

- au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC),
- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP),
- au ministère des Finances du Québec (MFQ),
- au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI),
- au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ),
- au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT),



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

- au président de la Fédération québécoise des municipalités,
- au Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau,
- à la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

344/02-10-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire